FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1 - IDENTIFICATION	
1.1 Fournisseur	1.1 PROCYL 26106 ROMANS – France Tél : 04.75.71.11.50 Fax : 04.75.71.11.51
1.2 Nom du produit	**1.2 BR + SILICES**
1.3 Code produit du fournisseur	1.3
2 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS	
2.1 Type de substance	2.1 Quartz
2.2 Synonymes	2.2 Sables siliceux
2.3 N°CAS	2.3 14808-60-7
2.4 Constituants contribuant aux dangers	2.4 Non concerné
2.5 Classification	2.5 Non concerné
3 - IDENTIFICATION DES DANGERS	
3.1 Principaux dangers	3.1 Santé : Voir chapitre 7 et 16 Environnement : Néant Danger physique et chimique : Néant
3.2 Risques spécifiques	3.2 Néant
3.3 Principaux symptômes	3.3 Néant
3.4 Classification et étiquetage	3.4 Classification : Le sable n'est pas considéré comme dangereux. Etiquetage : Tous nos sacs mentionnent « produit contenant plus de 5% de silice libre »
4 - PREMIERS SECOURS	
4.1 Mesures pouvant être appliquées en fonction des voies d'exposition	4.1 Inhalation ou ingestion : Voir le médecin Contact avec les yeux : Laver Contact avec la peau : Néant
4.2 Actions à éviter	4.2 Néant
4.3 Protection des sauveteurs	4.3 Sans objet
4.4 Instructions pour le médecin	4.4 Pas d'instruction particulière
5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	Sans objet

6 - PRECAUTIONS A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE	
6.1 Précaution individuelles	6.1 Port de masque anti-poussière et lunettes
6.2 Précautions pour protection de l'environnement	6.2 Néant
6.3 Méthode de nettoyage	6.3 Récupération
7 – MANIPULATION ET SOCKAGE	
7.1 Manipulation : mesures techniques, précautions, conseils d'utilisation	7.1 En cas de manipulation générant des poussières, celles-ci doivent être captées au point d'émission
7.2 Stockage	
7.2.1 Mesures techniques / précautions	7.2.1 Capter les poussières produites lors de l'ensilage
7.2.2 Matières incompatibles	7.2.2 Néant
7.2.3 Matériaux d'emballage	7.2.3 Pas de protection particulière
8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVICUELLE	
8.1 Mesures d'ordre technique	8.1 Voir chapitre 7.1 et 7.2 Assurer une bonne ventilation
8.2 Paramètre de contrôle	8.2 Il existe pour toutes les poussières sans effet spécifique une valeur limite réglementaire : • 10 mg/m3 pour les poussières totales • 5 mg/m3 pour les poussières alvéolaires (art. R232.1.5 du code du travail) Pour le sablage siliceux, la circulaire du 19 juillet 1982 du Ministère du Travail prévoit l'application de la formule suivante : 10/X+2 (empoussièrage mg/m3) (X=%de quartz)
8.3 Equipement de protection individuelle	8.3 Protection respiratoire : masque anti-poussière Protection des mains : sans objet Protection des yeux : lunettes Protection de la peau, du corps : sans objet
8.4 Mesures d'hygiène	8.4 Sans objet
9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	
9.1 Etat physique	9.1 Solide
9.2 Forme	9.2 Cristalline
9.3 Couleur	9.3 Blanc cassé à beige rosé
9.4 Odeur	9.4 Sans
9.5 PH	9.5 PH = 7
9.6 Température spécifique de changement d'état physique	9.6 Fusion : 1 700°C environ Température de décomposition : Néant Point d'éclair : Non applicable Température d'auto inflammation : Non applicable

9.7 Caractéristique d'explosibilité	9.7 Non applicable
9.8 Pression de vapeur	9.8 Non applicable
9.9 Densité de vapeur	9.9 Non applicable
9.10 Masse volumique	9.10 Absolue : environ 2700g/cm3 Apparente tassée : 1.3 à 1.7
9.11 Solubilité	9.11 Insoluble dans l'eau, soluble dans l'acide fluorhydrique
9.12 Coefficient de partage n/octanol/eau	9.12 Non applicable
10 – STABILITE ET REACTIVITE	
10.1 Stabilité	10.1 Sans objet
10.2 Conditions à éviter	10.2 Sans objet
10.3 Matières à éviter	10.3 Néant
10.4 Produits de décomposition dangereux	10.4 Néant
11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	
11.1 Toxicité aiguë	11.1 Non
11.2 Effets locaux / sensibilisation	11.2 Aucune donnée
11.3 Toxicité chronique	11.3 Silicose (tableau 25 des maladies professionnelles)
11.4 Toxicité à long terme	11.4 L'exposition prolongée aux poussières de quartz peut engendrer un risque de silicose
11.5 Effets spécifiques	11.5 Pas d'effet significatif
12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES	
12.1 Mobilité	12.1 Néant
12.2 Persistance / dégradabilité	12.2 Non dégradable / persistant
12.3 Bioaccumulation – Ecotoxicité	12.3 Néant
13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT	Sans objet
14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	Néant

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES	
15.1 Réglementation communautaire	15.1 Néant
15.2 Avertissement relatif aux dangers et à la sécurité	15.2 Classification : Le sable n'est pas considéré comme dangereux Etiquetage : tous nos sacs mentionnent « produit contenant plus de 5% de silice libre »
16 – AUTRES INFORMATIONS	
16.1 Utilisations recommandées	16.1 Néant
16.2 Restrictions éventuelles d'emploi	16.2 Le sable contenant plus de 5% de silice libre ne peut être utilisé à sec pour les opérations de sablage, décapage ou dessablage.
16.3 Références bibliographiques	16.3 Néant
16.4 Textes réglementaires	16.4 Textes réglementaires en annexe sur demande

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.